

01 Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit:
EUROmix CORROshield Micacé Extérieur 1101
- Code du produit:
14041
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture
- Utilisations déconseillées
Toutes les autres utilisations.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Karl Bubenhofer AG
Hirschenstrasse 26
CH-9201 Gossau SG
Téléphone: +41 (0)71/387 41 41, Télécopie: +41 (0)71/387 41 51
Service assurant les renseignements (heures de bureau):
Direction du Développement, Dr. Wolfgang Reisser
Téléphone: +41 (0)71/387 41 35, Télécopie: +41 (0)71/387 43 04
E-mail: reisser.wolfgang@kabe-farben.ch
- Distributeur Allemagne:
KABE Pulverlack Deutschland GmbH
Sofienstrasse 36
D-76676 Graben-Neudorf
Téléphone: +49 (0)7255 99-161, Télécopie: +49(0)7255 99-163
(heures de bureau)
- Distributeur Autriche :
KABE-Farben GmbH
Langegasse 31
A-6850 Dornbirn
Téléphone (heures de bureau): +43(0)5572-21568
Télécopie: +43(0)5572-20946
- Vente Pologne:
Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Slaska 88
40-742 Katowice
tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66 (heures de bureau),
proszkowie@farbykabe.pl
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Suisse: Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66 ou 145
(seulement en Suisse)
Allemagne: Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
Autriche: Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
Pologne: Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900

02 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement
Attention
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
hydrocarbures, C9-C11, alcanes / 1-méthoxy-2-propanol
- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 Contient acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines, anhydride phtalique. Peut produire une réaction allergique.

(suite page 2)

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Micacé Extérieur 1101

(suite de la page 1)

- Conseils de prudence
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - * P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - * P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
 - * P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - * P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
 - * P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 - * P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - * P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 - * P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 - * P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. respirer.
 - * P405 Garder sous clef.
 - * P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
 - Le produit sec, finement réparti (par exemple, sur un chiffon à nettoyer ou sur le tapis filtrant d'une cabine de peinture au pistolet), a une tendance à l'inflammation spontanée au bout de quelques heures. Retirer les matériaux contaminés du poste de travail et les stocker dans un endroit sûr, dans des conteneurs appropriés (par exemple, des conteneurs métalliques munis de couvercles à fermeture hermétique automatique), jusqu'à leur élimination.
 - Le produit peut générer de l'hydrogène avec des substances hydrogénées comme, par exemple, les acides et les solutions alcalines (risque d'explosion).
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - PBT:
Non applicable.
 - vPvB:
Non applicable.

03 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- Composants dangereux:

No CAS		%
64742-48-9	hydrocarbons, C9-C11, alkanes Numéro CE: 919-857-5 N° d'enregistrement : 01-2119463258-33 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H336	12,5 - <25
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol Numéro CE: 203-539-1 N° d'enregistrement : 01-2119457435-35 ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H336	1 - <5
1330-20-7	xylène Numéro CE: 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32 ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Acute Tox. 4 - H312, Acute Tox. 4 - H332, Skin Irrit. 2 - H315	0,05 - <1
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité Numéro CE: 265-150-3 N° d'enregistrement : 01-2119457273-39 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H336	0,05 - <1
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole) Numéro CE: 265-199-0 N° d'enregistrement : 01-2119455851-35 ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H335-H336; ⚠	0,05 - <1

(suite page 3)

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Micacé Extérieur 1101

(suite de la page 2)

64742-82-1	<p><i>Aquatic Chronic 2 - H411</i> hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Numéro CE: 265--18-5-4 N° d'enregistrement : 01-2119458049-33 ☠ STOT RE 1 - H372, Asp. Tox. 1 - H304; 🔥 Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ STOT SE 3 - H336; ☠ Aquatic Chronic 2 - H411</p>	0,05 - <1
162627-17-0	<p>acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines Numéro CE: 605-296-0 N° d'enregistrement : 01-2119970640-38 ⚠ Skin Sens. 1 - H317</p>	0,05 - <1
100-41-4	<p>éthylbenzène Numéro CE: 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35 🔥 Flam. Liq. 2 - H225; ☠ STOT RE 2 - H373, Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Acute Tox. 4 - H332</p>	0,05 - <1
85-44-9	<p>anhydride phtalique Numéro CE: 201-607-5 N° d'enregistrement : 01-2119457017-41 ☠ Eye Dam. 1 - H318; ☠ Resp. Sens. 1 - H334; ⚠ Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1 - H317, STOT SE 3 - H335</p>	0,05 - <1
107-41-5	<p>2-méthyl-2,4-pentanediol Numéro CE: 203-489-0 N° d'enregistrement : 01-2119539582-35 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319</p>	0,05 - <1
111-84-2	<p>nonane Numéro CE: 203-913-4 N° d'enregistrement : 01-2119463259-31 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. 🔥 Flam. Liq. 3 - H226</p>	0,00 - <0,01
108-65-6	<p>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Numéro CE: 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. 🔥 Flam. Liq. 3 - H226</p>	0,00 - <0,01

- Indications complémentaires:
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

CH

(suite page 4)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD MICACÉ EXTÉRIEUR 1101

(suite de la page 3)

04 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- Après contact avec la peau:
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant au moins 10 minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
Poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau, gaz inerte haute pression (par ex. dioxyde de carbone)
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Dégagement d'une fumée noire et épaisse en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition ou de combustion peut provoquer de graves atteintes à la santé. Refroidir des réservoirs fermés avec un brouillard d'eau. Le produit contre l'incendie ne doit pas contaminer le sol, la canalisation, les eaux de surface et les nappes phréatiques.
- 5.3 Conseils aux pompiers
Porter un appareil de protection respiratoire en circuit fermé et une combinaison étanche contre les produits chimiques.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une ventilation suffisante et tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas inhaler les vapeurs. Le cas échéant, utiliser une protection respiratoire. Observer les prescriptions de sécurité (voir chapitres 7+8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Absorber avec des liants inflammables pour liquides (par ex. vermiculite, diatomite, sable). Eliminer le matériel absorbé selon les prescriptions. Nettoyer de préférence avec des détergents, ne pas utiliser des solvants.
- 6.4 Référence à d'autres sections
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

07 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Eviter la formation de mélanges vapeur/air inflammables et explosibles, ainsi qu'un dépassement des valeurs MAC. Veiller à une bonne ventilation des locaux, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Evacuer les vapeurs à l'atmosphère uniquement à travers des séparateurs appropriés. Ne pas inhaler les vapeurs ni les brouillards. En cas d'aération insuffisante, utiliser un masque de protection, le cas échéant un masque d'air frais. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer. Eviter la formation d'aérosol.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Observer les prescriptions nationales et sur l'étiquette. Stocker au sec et à une température n'excédant pas 25° C. Protéger contre les sources d'inflammation, la chaleur et contre l'ensoleillement direct. Prévenir toute pénétration dans le sol et dans les canalisations. Maintenir les réservoirs fermés et étanches. Prévoir des bassins de rétention suffisamment dimensionnés et sans écoulement. Veiller à une bonne ventilation. A conserver uniquement dans des récipients qui correspondent à l'original.

(suite page 5)

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Micacé Extérieur 1101

(suite de la page 4)

- Indications concernant le stockage commun:
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

MAK

<i>Valeur momentanée</i>	720	mg/m3
	200	ppm
<i>Valeur à long terme</i>	360	mg/m3
	100	ppm

B SSc;

1330-20-7 xylène

MAK

<i>Valeur momentanée</i>	870	mg/m3
	200	ppm
<i>Valeur à long terme</i>	435	mg/m3
	100	ppm

H B;

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

MAK

<i>Valeur momentanée</i>	600	mg/m3
<i>Valeur à long terme</i>	300	mg/m3

100-41-4 éthylbenzène

MAK

<i>Valeur momentanée</i>	220	mg/m3
	50	ppm
<i>Valeur à long terme</i>	220	mg/m3
	50	ppm

H OI B;

107-41-5 2-méthyl-2,4-pentanediol

MAK

<i>Valeur momentanée</i>	98	mg/m3
	20	ppm
<i>Valeur à long terme</i>	49	mg/m3
	10	ppm

111-84-2 nonane

MAK

<i>Valeur à long terme</i>	1050	mg/m3
	200	ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

MAK

<i>Valeur momentanée</i>	275	mg/m3
	50	ppm
<i>Valeur à long terme</i>	275	mg/m3
	50	ppm

SSc;

(suite page 6)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD MICACÉ EXTÉRIEUR 1101

(suite de la page 5)

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

BAT

20 mg/l

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: 1-Methoxypropanol-2

1330-20-7 xylène

BAT

1,5 g/g Kreatinin

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Methyl-Hippursäure

1,5 mg/l

Untersuchungsmaterial: Vollblut

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Xylol

100-41-4 éthylbenzène

BAT

1,5 mg/l

Untersuchungsmaterial: Vollblut

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Ethylbenzol

2 g/g Kreatinin

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

- Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition

Veiller à une bonne ventilation au moyen d'installations d'aspiration appropriées locales ou centrales. Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration des particules et les vapeurs au-dessous de la valeur limite MAK (concentration maximale au poste de travail), il faut porter des dispositifs respiratoires à tuyau d'air comprimé indépendants de l'air environnant avec masque complet, cagoule ou demi-masque conforme à EN 14594 classe 3 ou supérieure ou des filtres souffiants avec masque complet selon EN 12942 ou cagoule selon EN 12941, filtres toujours au moins A1P.

- Equipement de protection individuel:

- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un filtre à gaz A pour la peinture à la main, un filtre combiné à gaz et à particules A-P pour la peinture au pistolet et les travaux de meulage. Choisir un type de masque protecteur offrant le niveau de protection nécessaire en fonction des conditions au poste de travail.

- Protection des mains: Gants de protection longs résistants aux produits chimiques (EN374). Le choix de la qualité et de la durée de pénétration dépend des conditions pratiques spécifiques sur le poste de travail; il doit donc être déterminé en coopération avec un fournisseur de gants. Respecter les instructions d'utilisation pour l'emploi, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. Les gants de protection contre les risques mécaniques ne conviennent pas. Effectuer une protection préventive en appliquant de la crème de protection de la peau. Éviter tout contact avec les yeux et la peau, rincer immédiatement les parties de la peau contaminées.

- Protection des yeux: Porter des lunettes de protection étanches avec protection latérale (EN166).

- Protection du corps: Porter des vêtements de protection antistatique en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

- Mesures de gestion des risques

Il faut donner des instructions suffisantes et adaptées aux employés.

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD MICACÉ EXTÉRIEUR 1101

(suite de la page 6)

09 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Reconnaissable
valeur du pH:	Non déterminé.

Changement d'état

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	120 °C
Point d'éclair	>= 44 °C DIN 51376
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Non déterminé.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Masse volumique:	1,4300 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	à 23 °C 50 s ISO 6 mm ISO 2431:1993
9.2 Autres indications	Indisponible.

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Eau et matières à base d'eau.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
A température élevée, des produits dangereux sont engendrés, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et la fumée.

11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles.
- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
 - 64742-48-9 hydrocarbons, C9-C11, alkanes**
Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)
 - 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**
Oral, LD50: 4016 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13000 mg/kg (lapin)

(suite page 8)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD MICACÉ EXTÉRIEUR 1101

(suite de la page 7)

1330-20-7 xylène

Oral, LD50: 3523 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >4200 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: 29.091 mg/l (rat)

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >2000 mg/kg (lapin)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral, LD50: 3592 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >3160 mg/kg (lapin)

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >2000 mg/kg (lapin)

162627-17-0 acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines

Oral, LD50: >10000 mg/kg (rat)

100-41-4 éthylbenzène

Oral, LD50: 3500 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 1535 mg/kg (lapin)

85-44-9 anhydride phtalique

Oral, LD50: 4200 mg/kg (rat)

107-41-5 2-méthyl-2,4-pentanediol

Oral, LD50: 3700 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 8560 mg/kg (lapin)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral, LD50: 8532 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau:
Pas d'effet d'irritation.
- des yeux:
Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation:
Aucun effet de sensibilisation connu.
- Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)
L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.
- Toxicité par administration répétée
L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesses musculaires étourdissements et exceptionnellement perte de conscience. Un contact prolongé et répété avec le produit porte atteinte au graissage naturel de la peau et provoque la des siccation de la peau. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles. Des symptômes d'empoisonnement peuvent aussi apparaître après plusieurs heures, c'est pourquoi le contrôle médical doit s'étendre pendant au moins 48 heures. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté. Pas d'administration par voie orale.

12 Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles. Ne pas rejeter dans le sol, les cours d'eau, les eaux souterraines ni dans les canalisations.
- Toxicité aquatique:

64742-48-9 hydrocarbures, C9-C11, alcanes

LC50/96h: 2200 mg/l (poisson)
LC50/48h: 2.6 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

LC50/96h: 6812 mg/l (poisson)
LC50/48h: 23300 mg/l (daphnie)
LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

1330-20-7 xylène

LC50/96h: 7.6 mg/l (poisson)
LC50/48h: 3.82 mg/l (daphnie)
LD50/72h: 4.36 mg/l (algue)

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

LC50/96h: >1000 mg/l (poisson)
LC50/48h: >96 mg/l (daphnie)

(suite page 9)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD MICACÉ EXTÉRIEUR 1101

(suite de la page 8)

LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

LC50/96h: 4.0 mg/l (poisson)

LC50/48h: 3.2 mg/l (daphnie)

LD50/72h: >2.6 mg/l (algue)

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

LC50/96h: >10 mg/l (poisson)

LC50/48h: 2.6 mg/l (daphnie)

LD50/72h: >10 mg/l (algue)

162627-17-0 acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines

LC50/96h: >150 mg/l (poisson)

LC50/48h: >100 mg/l (daphnie)

LD50/72h: >100 mg/l (algue)

100-41-4 éthylbenzène

LC50/96h: 12.1 mg/l (poisson)

LC50/48h: 2.1 mg/l (daphnie)

LD50/72h: 4.6 mg/l (algue)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96h: >100 mg/l (poisson)

LC50/48h: 408 mg/l (daphnie)

LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

- 12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Catégorie de pollution des eaux (CH): Correspond à catégorie de pollution des eaux CE.
Catégorie de pollution des eaux 2 CE (classification selon liste): polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes
Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Mise au rebut conformément aux réglementations locales. Remettre les quantités fractionnées et les produits résistants ou périmés à un centre public de récupération pour déchets spéciaux. Respecter en outre les ordonnances des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED). Suisse: Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnées à KABE Peintures dans des récipients spécifiques. Demander notre brochure pour des informations détaillées.
- Catalogue européen des déchets/Code de déchets suisse
08
DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA
DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT
(PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCREs D'IMPRESSION
08 01
déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
08 01 11
déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou
d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.


CH

(suite page 10)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD MICACÉ EXTÉRIEUR 1101

(suite de la page 9)

14 Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
ADR Néant
IMDG Néant
IATA UN1263
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR Néant
IMDG Néant
IATA PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR Néant
Classe Néant
IMDG Néant
Class Néant
IATA Néant
Class 3 Liquides inflammables.
Label

- 14.4 Groupe d'emballage
ADR Néant
IMDG Néant
IATA III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

15 Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH)
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):
AII
- Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les données figurant dans cette fiche technique de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit être utilisé, sans autorisation écrite, pour aucun autre but que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les prescriptions légales obligatoires. Les données de cette fiche technique de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit. Elles ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit.

- Phrases importantes
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.

(suite page 11)



DESIGNATION : EUROMix CORROshield Micacé Extérieur 1101

(suite de la page 10)

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- * Données modifiées par rapport à la version précédente